



ET VOUS, LA FUSION, VOUS LA VOYEZ COMMENT ?

1. Dans le cadre de la création de la DREAL¹ et de la DIRECCTE², estimez-vous que la définition de votre emploi est susceptible d'évoluer ?

- Oui Non Ne se prononce pas

2. Pensez-vous que les évolutions porteront sur :

(notez chaque proposition par degré d'importance. 1 très important, 2 assez important, 3 plutôt pas important, 0 sans opinion)

- Les Missions Votre carrière et son évolution
 Votre rémunération Autre, préciser :

3. Bourse aux postes

a. Connaissez-vous le fonctionnement d'une bourse aux postes ?

- Oui Non Ne se prononce pas

b. Si oui, la CGT propose la mise en place d'une bourse aux postes permettant à tous de s'insérer dans le futur cadre d'emplois

- D'accord { avec priorité sur le poste aux agents dont l'affectation demeure inchangée
 Autre, préciser :
- Pas d'accord
 Ne se prononce pas

4. En cas de changement de résidence administrative lié au regroupement des services, vos revendications portent-elles sur :

¹ DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Fusion DIREN-DRE-une partie de la DRIRE

² DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail de l'Emploi. Concerne une partie de la DRIRE.

(notez chaque proposition par degré d'importance. 1 très important, 2 assez important, 3 plutôt pas important, 0 sans opinion)

- Prime à la mobilité Inclure temps de transport dans temps de travail
 Aménager les horaires Autre, préciser :

5. La CGT revendique la prise en charge complète par l'employeur des coûts de transport domicile – travail. Êtes-vous d'accord avec cette revendication ?

- D'accord Pas d'accord Ne se prononce pas

6. En cas de changement d'affectation géographique de votre poste, demandez-vous (1 seul choix)

- Mise à disposition dans une autre administration sans mobilité géographique
 Télétravail sur votre lieu actuel de travail
 Mobilité géographique pour garder mon poste
 Mobilité géographique avec changement de poste

7. Concernant l'aménagement des horaires, préférez-vous

- la pause déjeuner d'au moins 45mn (qui est une disposition négociée garantissant aux agents d'avoir un temps de déjeuner suffisant)
 la journée continue, c'est à dire le minimum légal en termes de pause (la loi prévoit dès 6 heures de travail quotidien un minimum de 20 minutes de pause ; il peut du coup vous être imposé à 20 minutes)

8. La CGT propose d'ouvrir toutes les passerelles entre les DRIRE, DIREN et DRE

- D'accord Pas d'accord Ne se prononce pas

9. Estimez-vous que vous avez les moyens d'agir concrètement pour garantir et améliorer vos conditions de travail ? (plusieurs choix possibles)

- par l'intervention de vos représentants ou syndicats
 en intervenant auprès de votre hiérarchie / par voie hiérarchique
 Autre(s) moyen(s), préciser :

10. Etes-vous prêt à agir pour garantir et améliorer vos conditions actuelles de travail ?

- Oui Non Ne se prononce pas

11. La CGT revendique pour le salarié le droit d'être informé et consulté pendant et à la fin des négociations du processus de création des DREAL et DIRECCTE. Pensez-vous être suffisamment informés ou consultés ?

a. information du salarié

Suffisante Insuffisante Inutile Ne se prononce pas

b. consultation du salarié

Suffisante Insuffisante Inutile Ne se prononce pas

12. La CGT revendique le droit pour les représentants du personnel d'être pleinement associés à toutes les étapes du processus de création des DREAL et DIRECCTE. Pensez vous que les représentants du personnel soient assez associés ?

Suffisamment Insuffisamment C'est inutile Ne se prononce pas

13. La CGT revendique des services publics de proximité et de qualité, développés sur tout le territoire, qui doivent être dotés de personnels en nombre suffisant, indépendants grâce à un statut, formés, avec des équipements modernes de communication permettant de traiter sur place les dossiers. Êtes-vous d'accord avec cette revendication ?

D'accord Pas d'accord Ne se prononce pas

14. La CGT lutte pour le respect de la loi sur la santé au travail : l'employeur a l'obligation d'assurer la sécurité et la protection des salariés. L'employeur doit participer activement à la prévention des risques et à la réparation des préjudices causés par le travail, notamment en préservant la santé mentale et physique de ses employés.

a. Êtes-vous d'accord avec ces principes

D'accord Pas d'accord Ne se prononce pas

b. Trouvez-vous que votre employeur respecte cette obligation

Plutôt d'accord Avis mitigé Plutôt pas d'accord Ne se prononce pas

c. Êtes-vous prêt(e) à agir pour que l'employeur respecte cette obligation

Oui Non Ne se prononce pas

15. La CGT revendique le droit à un travail digne et reconnu, pour toutes et tous, dans une société solidaire. Êtes-vous d'accord avec cette revendication ?

a. Solidarité entre les genres (égalité de traitement hommes/femmes)

D'accord Pas d'accord Ne se prononce pas

b. Solidarité entre les générations

D'accord Pas d'accord Ne se prononce pas

c. Solidarité entre les territoires

D'accord Pas d'accord Ne se prononce pas

16. Pour mieux comprendre les attentes par service,

a. vous êtes :

en DRIRE

en DIREN

en DRE

b. vous travaillez :

au siège

en Groupe de Subdivision

en Antenne

c. localisé(e) à :

Lille

Douai

Calais

Valenciennes

Arras

Béthune

Gravelines

17. Avez-vous quelque chose à ajouter : remarques, suggestions, questions diverses, inquiétudes ou revendications non abordées dans ce questionnaire ?

A retourner en papier ou par mail à un militant CGT de votre secteur

La CGT vous remercie d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire.

Je souhaite prendre contact avec la CGT, pour cela je donne mes coordonnées :

Nom :

Prénom :

Service :

Tél. :

E-mail :